

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12 En exercice : 12	Séance du : 26 février 2016	Date de publication : 29 FEV 2016
---	--------------------------------	--------------------------------------

L'an deux mil seize, le vingt six février à dix heures, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le dix neuf février deux mille seize, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. GINESTA, Président.

**PRESENTS :**

MM. GINESTA – BOUDOUBE – BROGLIO – BERTORA – OLLIVIER – Mmes CABITEN – MICHAU – ROUBEUF – M. MOUGIN – Mme MARENCO-DRUHEN – M.PERRIN.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. MORENON à M. BOUDOUBE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Paul BOUDOUBE.

N° Délib	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	M. MOUGIN	Opération d'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 24 logements locatifs sociaux à Fréjus – « Résidence Natura Parc » - SA d'HLM Erilia – Attribution d'une subvention.	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
2.	M. MOUGIN	Opération d'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 13 logements locatifs sociaux à Fréjus – « Résidence Carré Magdeleine » - SA d'HLM Logirem – Attribution d'une subvention.	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
3.	M. MOUGIN	Opération d'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 30 logements locatifs sociaux à Fréjus – « Résidence My City » - SA d'HLM Logirem – Attribution d'une subvention.	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
4.	M. BERTORA	Var Initiative – Convention d'objectifs.	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
5.	M. BOUDOUBE	Indemnités de fonction – Vice-Président.	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
6.	M. BOUDOUBE	Mise à disposition à temps partiel d'un agent de la commune de Fréjus au profit de la CAVEM.	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 29 février 2016

LE PRESIDENT,



Georges GINESTA

